

Image not found or type unknown



Offre au prix refusée : peut-on réclamer des preuves ?

Par **nun13n**, le **28/04/2011** à **11:27**

Bonjour,rrnrnJ'ai récemment fait une offre **au prix** sur un bien immobilier, et fourni, à la demande de l'agence, un accord de principe de ma banque attestant de ma capacité à financer le bien et de ma solvabilité.rnrnJe dois préciser que j'étais la première offre au prix.rnrnCette offre a été refusée, au motif qu'une autre offre (au prix) fournissait un meilleur financement.rnrnMa question est : dans le cadre d'une offre **au prix** refusée, suis-je en droit de réclamer à l'agence des éléments **prouvant** que l'offre acceptée a bien été faite au prix qu'on m'annonce verbalement et que le financement était effectivement meilleur que le mien ?rnY-a-t-il une jurisprudence particulière lorsqu'on fait une proposition d'achat au prix du mandat ?